

Compte rendu de la séance du vendredi 29 septembre 2017

Délibérations du conseil:

DECISION MODIFICATIVE 2 : BUDGET PRINCIPAL (D 2017 59)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
65548	Autres contributions	3230.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2450.00	
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	2736.00	
70848	Mise à dispo personnel autres organismes		6460.00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom		1956.00
TOTAL :		8416.00	8416.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		8416.00	8416.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les décisions modificatives telles que proposées par le Maire.

PLACE DE L'ECOLE : DEMANDE DE FAR (D 2017 60)

Le Maire rappelle l'opération d'aménagement de la Place de l'Ecole.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention au titre du FAR 2018.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré :

- L'autorise à demander une subvention au titre du FAR 2018.
- L'autorise à signer tous les documents concernant la demande de subvention.
- Approuve le plan de financement présenté par le Maire :

Dépense	H.T
Travaux d'aménagement	21 725 €
Travaux connexes voirie (résines, bordures, caniveaux)	16 000 €
Maîtrise d'œuvre	4 875 €
Total H.T :	42 600 €
Montant TVA 20 % :	8 520 €
Total TTC :	51 120 €

Recettes	H.T
Amendes de police 40 %	17 040 €
DETR 20 %	8 520 €
Far 20 %	8 520 €
Fonds propres	17 040 €
Total TTC :	51 120 €

RECETTES DES AMENDES DE POLICE : PLACE DE L'ECOLE (D 2017 61)

Le Maire rappelle l'opération d'aménagement de la Place de l'Ecole.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention au titre des Recettes des Amendes de Police.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré :

- L'autorise à demander une subvention au titre des Recettes des Amendes de Police.
- L'autorise à signer tous les documents concernant la demande de subvention.
- Approuve le plan de financement présenté par le Maire :

Dépense	H.T
Travaux d'aménagement	21 725 €
Travaux connexes voirie (résines, bordures, caniveaux)	16 000 €
Maîtrise d'œuvre	4 875 €
Total H.T :	42 600 €
Montant TVA 20 % :	8 520 €
Total TTC :	51 120 €

Recettes	H.T
Amendes de police 40 %	17 040 €
DETR 20 %	8 520 €
Far 20 %	8 520 €
Fonds propres	17 040 €
Total TTC :	51 120 €

ENDUITS DES BÂTIMENTS : FAR 2018 (D 2017 62)

Le Maire explique que les enduits extérieurs de certains bâtiments communaux se morcellent et tombent fragilisant ainsi les murs car ils ne sont plus protégés des intempéries (pluie, gel, ...).

Il propose au Conseil Municipal de faire effectuer les travaux d'enduits des murs des bâtiments communaux et propose de demander une subvention au titre du FAR 2018 sur cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant qu'il est important de maintenir les bâtiments dans un état d'entretien satisfaisant,

- Décide de refaire les enduits extérieurs et en mauvais état des murs de bâtiments communaux.
- Décide de demander une subvention au titre du Far 2018
- Charge le Maire d'effectuer la demande
- Approuve le plan de financement présenté par le Maire :

Dépense	H.T
Main d'œuvre et location matériel	3 414 €
Matériaux	10 246 €
Aléas 10 %	1 366 €
Total H.T :	15 026 €
Montant TVA 20 % :	2 322 €
Total TTC :	17 348 €

Recettes	H.T
FAR 40 %	6 010 €
Fonds propres	11 338 €
Total TTC :	17 348 €

SYNDICAT DU BASSIN DE LA BOUZANNE : DELEGUE (D 2017 63)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune est représentée par 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat d'aménagement du Bassin de La Bouzanne,

Considérant qu'il faut remplacer le délégué titulaire démissionnaire,

- Est élu délégué titulaire : Maurice CAILLOUX, anciennement suppléant
- Est élu délégué suppléant : Stéphane DAGOIS

TARIFS COMMUNAUX 2018 (D 2017 64)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier les tarifs communaux pour l'année 2018 à savoir :

Eau et assainissement :

contrats maisons

- compteur de 15 mm : 38,00 €/an
- compteur de 20 mm : 58,00 €/an
- compteur de 25 mm : 73,00 €/an
- compteur de 30 mm : 86,00 €/an

Prix du mètre cube d'eau :

- de 0 à 100 m³ : 0,95 €
- au-delà de 100 m³ : 0,90 €
- eau vendue à la Commune de St-Marcel
0,60 €

Garderie :

- 1,70 € par jour de présence

Remorque communale :

- 50 € par remorque triée évacuée
- 60 € par remorque non ou mal triée évacuée

Foyer Rural : 70 € Location aux seuls habitants de la commune

contrats jardins ou champs :

- compteur de 15 mm : 20,00 €/an
- compteur de 20 mm : 30,00 €/an
- compteur de 25 mm : 38,00 €/an
- compteur de 30 mm : 44,00 €/an

Assainissement :

- Abonnement annuel : 60,00 €.
- Redevance sur le mètre cube d'eau : 1,20 €
- Contrôle d'assainissement collectif : 50 €
- Participation Forfaitaire assainissement Collectif (PFAC) : 1 250 €

Bois :

- Coupé en 1m : 100 € la corde (3 m³)
ou 35 € le stère (1 m³)
- Sur pied (bois à faire) : 7,50 € le stère fait

Grange aux Loisirs :

- Location aux seuls habitants de la commune
- 120 € pour une journée
 - 180 € pour 2 jours

TARIFS COMMUNAUX 2018 : CIMETIERE (D 2017 65)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'harmoniser les durées des différents types de concession.
- De supprimer la taxe de dépôt et d'enlèvement des urnes dans le columbarium.
- De définir pour 2018 les tarifs comme suit :

- Dispersion des cendres (puits) : 50 €
- Plaque pour aile du souvenir : 30 €

- Concession classique de pleine terre : 3,75 m²
 - 15 ans : 75 €
 - 30 ans : 150 €
 - 50 ans : 250 €

Le prix pour une concession double sera le prix doublé d'une concession simple.

- Concessions de pleine terre pour caverne : 1m² :
 - 15 ans : 25 €
 - 30 ans : 50 €
 - 50 ans : 80 €

- Concessions Case de columbarium (y compris la porte) :

- 15 ans : 200 €

- 30 ans : 300 €

- 50 ans : 400 €

- Caveau provisoire :

- 1er mois : gratuit

- 2ème mois : 0,30 € par jour

- 3ème mois : 0,35 € par jour

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALAUTION DES CHARGES TRANSFEREES (D 2017 66)

Le Maire donne lecture du dernier rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport lu par le Maire.

RIP 36 : INSTALLATION NRO (D 2017 67)

Le Maire présente un projet du RIP 36 pour le développement de la fibre sur les communes alentours.

Il consiste en la mise en place d'une infrastructure permettant la desserte de certaines communes voisines.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité :

- Dit qu'il n'a pas toutes les explications permettant la compréhension du projet.

- Souhaite que la Commune de Tendu, par laquelle le réseau de la fibre passe pour desservir les communes alentours, puisse également bénéficier de la fibre.

- Demande à ce que le bâtiment prévu pour recevoir le NRO soit déplacé en haut du stade à côté de l'antenne.